



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 août 2023, à 20 h 00, à la salle du conseil située au 505, rue Frontière, local 5, à Hemmingford, le conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 299 :

Projet de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée – Lot 6 168 574 (453, Avenue Mc Naughton)

Demande déposée le 15 juin 2023 concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le **lot 6 168 574** du cadastre du Québec. (*Future adresse : 453, Avenue Mc Naughton*)

L'objet de la demande de dérogation mineure est :

-Autoriser l'implantation d'une nouvelle construction unifamiliale isolée dont la marge latérale gauche sera de 2,35 mètres et la marge latérale droite de 2,36 mètres. La somme des deux latérales sera de 4,71 mètres alors que la somme des deux latérales doivent être **d'au minimum 5 mètres** comme l'exige la grille de spécification des usages et des normes de la zone HA-7 au *Règlement de zonage numéro 293*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Hemmingford, ce 11 juillet 2023.

Pascale Giroux

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe